

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Cours des rivières et des ruisseaux (code corine biotopes 24.1)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)

E1355 : Loutre

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Intégrer dans les projets d'ouvrages d'art d'infrastructures nouvelles, les travaux de réfection et de mise au gabarit d'ouvrages existants, les équipements nécessaires à la libre circulation du vison d'Europe et de la loutre le long des cours d'eau et zones humides traversés par les infrastructures de transport.

Point de contrôle : contrôle de la prise en compte dans les projets de la présence du vison d'Europe et de la loutre et la prévision des équipements assurant la libre circulation de ces deux espèces.

2. Consulter la structure animatrice lors des petits travaux de réaménagement d'ouvrages hydrauliques non soumis à autorisation administrative, afin de garantir la libre circulation du vison d'Europe et de la loutre le long des cours d'eau et zones humides traversés par des infrastructures de transport.

Point de contrôle : vérification de la consultation de la structure animatrice lors des petits travaux d'aménagement.

3. Engager des études en vue de la mise en conformité progressive des ouvrages hydrauliques à fort risque pour le vison d'Europe tels que définis dans le DOCOB.

Point de contrôle : contrôle de l'engagement de l'étude de mise en conformité.

4. Engager les travaux de mise en conformité des ouvrages hydrauliques à plus fort risque pour le vison d'Europe conformément aux études prévues au point 3.

Point de contrôle : contrôle de l'engagement des travaux de mise en conformité des ouvrages hydrauliques.

RECOMMANDATIONS

1. Participer à un suivi régulier de la mortalité du vison d'Europe et de la loutre sur le réseau routier : informer la structure animatrice des mortalités par collision sur le réseau routier.